

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

### Projet de Loi qui ouvre au Département de l'Intérieur un crédit de 500,000 francs, pour l'armement et l'équipement de la garde civique.

(Voir les N<sup>os</sup> 195 et 271 de la Chambre des Représentants.)

---

### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit de 500,000 francs, destiné à couvrir une partie des dépenses de l'armement et de l'équipement de la garde civique.

#### ART. 2.

Les objets d'armement et d'équipement, mentionnés au tableau ci-annexé, sont seuls à charge de l'Etat.

#### ART. 3.

Le crédit mentionné à l'art. 1<sup>er</sup> de la présente loi, sera prélevé sur les ressources générales de l'exercice 1849, et ajouté, comme charge extraordinaire et temporaire, à l'art. 47 du chapitre 1<sup>er</sup> du budget du Département de l'Intérieur, pour le dit exercice.

Bruxelles, le 4 juin 1849.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
(Signé) VERHAEGEN, aîné.

*Les Secrétaires,*  
(Signés) T'KINT DE NAEYER.  
ALP. VANDENPEEREBOOM.

## État des objets d'armement et d'équipement à fournir par l'État.

GRADES.	Fusil avec baïonnette.	Fourreau de baïonnette.	Tournevis.	Tire-bourre.	Ceinturon avec pendant.	Cartouchière.	Bretelle de fusil.	Sabre- briquet avec fourreau.	Sabre de pompier avec fourreau.	Sabre-poignard avec fourreau.	Caisse de tambour.	Bretelle de tambour.	Collier avec porte-baguettes et baguettes.	Cuissière de tambour.	Cornet ou trompette avec cordon.	Carabine.	Bretelle de carabine.	Sabre de cavalerie légère avec fourreau.	Pistolet de grosse cavalerie.	Mousqueton avec baïonnette.	Bretelle de mousqueton.
<b>Infanterie.</b>																					
Gardes . . . . .	1	1	1	1	1	1	(a)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sous-officiers et caporaux . . . . .	1	1	1	1	1	1	(a)	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sapeurs-pompiers volontaires . . . . .	1	1	1	1	1	1	(a)	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tambours-majors. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tambours-mâtres, musiciens . . . . .	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tambours. . . . .	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»
<b>Chasseurs-Éclaireurs.</b>																					
Chasseurs, caporaux, sous-officiers. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»
Cornets . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
<b>Cavalerie.</b>																					
Chasseurs, brigadiers, sous-officiers. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
Trompettes. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	»	»
<b>Artillerie.</b>																					
Artilleurs. . . . .	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Brigadiers, sous-officiers.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Trompettes. . . . .	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»

(a) Pour les gardes portant l'uniforme en drap.